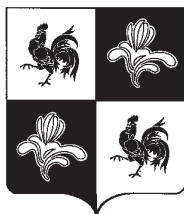


Parlement francophone bruxellois
(Commission communautaire française)



14 mars 2007

SESSION ORDINAIRE 2006-2007

AUDITIONS

de M. Eric Struyf, président
et de Mme Anne-Françoise Theunissen,
secrétaire coordinatrice de la Commission consultative Formation – Emploi – Enseignement

RAPPORT

fait au nom de la commission de l'Enseignement, de la Formation,
de la Culture, du Tourisme, du Sport et du Transport scolaire

par Mme Olivia P'TITO

SOMMAIRE

1. Exposé de M. Eric Struyf, président de la Commission consultative Formation – Emploi – Enseignement.....	3
2. Exposé de Mme Anne-Françoise Theunissen, secrétaire coordinatrice de la Commission Consultative Formation – Emploi – Enseignement	4
3. Discussion générale	5
4. Approbation du rapport.....	9

Membres présents : M. Mohamed Azzouzi, Mme Dominique Braeckman (remplace Mme Céline Delforge), M. Denis Grimberghs (remplace M. Bertin Mampaka Mankamba), Mmes Véronique Jamouille (présidente), Marion Lemesre, Isabelle Molenberg, Olivia P'tito (supplée Mme Isabelle Emmery), M. Joël Riguelle, Mmes Jacqueline Rousseaux, Viviane Teitelbaum.

Membres absents : M. Jacques De Coster, Mmes Céline Delforge (remplacée), Isabelle Emmery (suppléée), MM. Alain Leduc, Bertin Mampaka Mankamba (remplacé).

Ont également participé aux travaux : M. le député Paul Galand.

Mesdames,
Messieurs,

La commission de l'Enseignement, de la Formation, de la Culture, du Tourisme, du Sport et du Transport scolaire, en sa réunion du 14 mars 2007, a procédé à des auditions dans le cadre du dixième anniversaire de la Commission Consultative Formation Emploi Enseignement (CCFEE).

Mme Olivia P'tito est désignée en qualité de rapporteuse.

1. Exposé de M. Eric Struyf, président de la Commission consultative Formation – Emploi – Enseignement

M. Eric Struyf souligne en préambule que c'est la troisième fois que la Commission consultative Formation – Emploi – Enseignement (CCFEE) est entendue au Parlement francophone bruxellois. Il ne peut que s'en réjouir. Cette troisième initiative lui paraît d'autant plus heureuse qu'elle coïncide avec le 10^{ème} anniversaire de la création de la Commission consultative.

Dans un premier temps, il se propose d'en dresser un très bref historique. Toute récente qu'elle soit, il rappelle qu'il avait été question de créer à Bruxelles bien auparavant une structure équivalente aux Comités subrégionaux pour l'emploi et la formation, à l'exemple de ce qui existait dans les deux autres régions. Instituée le 17 mars 1994 par le décret de la Commission communautaire française qui portait création de l'Institut bruxellois francophone de Formation professionnelle (IBFP), ses missions et modalités de fonctionnement furent définies dans l'arrêté du Collège de la Commission communautaire française du 6 mars 1997. C'est en mars 1997, il y a donc exactement 10 ans, que la Commission consultative démarra ses travaux.

L'objectif de la Commission est de réunir autour d'une même table tous les représentants des acteurs bruxellois francophones œuvrant à la formation, l'emploi et l'enseignement à savoir les représentants ministériels, les représentants des employeurs et des travailleurs, des trois réseaux de l'enseignement technique et professionnel, des CEFA, des quatre réseaux de l'enseignement de promotion sociale, des organismes régionaux d'emploi et de formation, ainsi que les représentants de l'initiative locale liée à la politique d'insertion (missions locales, organismes d'insertion socioprofessionnelle, CPAS, protection de la jeunesse et éducation permanente).

La démarche de la Commission consultative est véritablement originale. Il rappelle en effet, qu'il n'existait pas auparavant une institution aussi multiforme et aussi représentative; son objectif étant évidemment de confronter les opi-

nions des uns et des autres et d'essayer, sur un certain nombre de questions, de dégager un consensus pouvant être transmis à l'autorité de tutelle politique.

Les premières années d'existence de la Commission ont été relativement calmes. Au départ, la masse de travail n'était pas très importante quoique régulière. La Commission consultative était saisie de demandes d'avis de la part du ministre de tutelle et se réunissait tous les mois. Depuis 4 ans, il constate que tout s'est considérablement accéléré. Des missions très importantes ont été confiées à la Commission. Les demandes d'avis ont littéralement explosé. L'activité a tellement crû en importance qu'il a fallu modifier les structures de fonctionnement de la Commission.

A l'origine, une seule personne s'occupait du secrétariat. Il en est tout autrement aujourd'hui. Le secrétariat compte un certain nombre de collaborateurs qui se sont orientés dans divers segments.

Au terme de son mandat à la tête de la Commission consultative, l'orateur estime, non sans fierté, que la modeste institution créée voilà 10 ans est devenue aujourd'hui l'actrice bruxelloise incontournable du triptyque Formation, Emploi, Enseignement. Des thématiques très diverses mais toujours en lien avec les matières incriminées ont été abordées, traitées et examinées. Nombre d'entre elles ont fait l'objet de discussions sous forme de groupes de travail préalables à l'élaboration et à la finalisation des avis donnés sur les thèmes suivants :

- accueil de l'enfance,
- dispositif de parcours d'insertion,
- agrément des OISP,
- alphabétisation,
- alternance,
- discrimination à l'embauche,
- égalité hommes-femmes,
- fonds sectoriels,
- questions de partenariat,
- programmes européens,
- validation des compétences.

La Commission consultative a contribué à de nombreuses initiatives qui vont toutes dans le sens d'une meilleure complémentarité de l'action des différents partenaires de la for-

mation, de l'emploi et de l'enseignement. Reconnue comme organe commun de consultation par un accord de coopération conclu entre la Commission communautaire française, la Région de Bruxelles-Capitale et la Communauté française, la Commission consultative apparaît désormais comme un outil clé pour aider et soutenir la mise en œuvre des politiques articulées entre la formation professionnelle, l'emploi et l'enseignement à Bruxelles.

La Commission a, par ailleurs, apporté sa contribution aux différents plans d'actions belges pour l'emploi sous l'angle régional et piloté d'importantes études ou analyses telles que :

- l'état des lieux de la formation professionnelle en Région de Bruxelles-Capitale,
- la contribution des Fonds sectoriels à la formation professionnelle,
- l'évaluation et le suivi de l'objectif 3,
- le dossier fracture numérique,
- l'évaluation de la prime de transition professionnelle dans le cadre de l'alternance.

La Commission consultative a pris de l'importance; elle est de plus en plus écoutée par les autorités de tutelle et le monde politique. S'il va sans dire que tous ses avis ne sont pas systématiquement pris en compte, ceux-ci n'en sont pas moins lus et analysés avec attention. D'une manière ou d'une autre, ils inspirent les décisions du pouvoir politique.

Très brièvement, l'orateur dresse ensuite les matières abordées ces dernières années et susceptibles d'intéresser les membres de la commission parlementaire :

- des études sur la formation professionnelle et sur les Fonds sectoriels,
- intervention de la Commission dans le cadre des travaux sur le pacte social pour l'emploi des Bruxellois,
- intervention très active de la Commission dans le cadre du contrat pour l'économie et l'emploi à Bruxelles, dénommé le C2E,
- trois séminaires dans le cadre du C2E.

Non sans satisfaction, l'orateur souligne que la Commission a rendu quelques 73 avis en l'espace de 10 ans, soit plus de 7 par an, preuve s'il en est de son dynamisme.

2. Exposé de Mme Anne-Françoise Theunissen, secrétaire coordinatrice de la Commission Consultative Formation – Emploi – Enseignement

Mme Anne-Françoise Theunissen rappelle que la Commission consultative en matière de Formation, Emploi et Enseignement a pour mission de formuler des avis et des recommandations à la demande des ministres ou de sa propre initiative, sur toutes les matières qui impliquent une articulation étroite des politiques de formation, d'emploi et d'enseignement à Bruxelles. Elle a également pour mission d'apporter son expertise par des études, des rapports ou des débats sous formes de séminaires, tables rondes ou autres.

Par ailleurs, la Commission consultative est chargée de rendre des avis sur les programmes opérationnels mis en œuvre avec les Fonds structurels européens, en particulier le Fonds social européen.

Elle souligne ensuite que la Commission travaille sur base de la collégialité et du consensus. L'idée est de travailler le plus loin possible dans le sens du consensus entre les différents partenaires impliqués. Les différences ne sont pas gommées mais rapportées dans l'avis. Il en a été ainsi lors de l'élaboration de l'avis relatif sur le comité de pilotage de l'alternance en Communauté française, rendu en novembre 2006 (n° 70). Les discussions réunirent tous les acteurs du champ emploi – formation – enseignement qui travaillaient jusqu'alors de manière séparée. Il va sans dire que les discussions ne furent pas toujours faciles. Il fallut de nombreuses réunions pour aboutir finalement à un accord tout à la fois réaliste, concret et non partisan.

L'oratrice aimerait faire partager aux commissaires, ses préoccupations quant à la problématique des jeunes en Région bruxelloise. Les données convergent et montrent une situation particulièrement préoccupante. Il y a lieu d'abord de s'interroger sur un certain nombre de constats, tels que le taux d'abandon et de ruptures scolaires d'élèves n'ayant pas atteint le 2^{ème} degré du secondaire; l'échec dans l'enseignement technique et professionnel touchant plus de 80 % des élèves.

Pour tous les niveaux de l'enseignement secondaire le pourcentage des redoublements apparaît plus élevé en région bruxelloise, avec une moyenne de 30 %. Elle constate encore que le taux d'insertion dans les CEFA est moins élevé en région bruxelloise qu'en Wallonie.

Plus inquiétant encore, le constat de dégradation du niveau de la formation initiale (scolaire) des Bruxellois. Si la population adulte bruxelloise, c'est-à-dire de plus de 35 ans, apparaît globalement beaucoup mieux formée que celles des

deux autres régions, cette bonne performance s'inverse si l'on se focalise sur les plus jeunes. Parmi les Bruxellois de 25 à 34 ans, la proportion de personnes avec un faible niveau d'instruction (un diplôme de secondaire inférieur au maximum) est en effet plus élevée à Bruxelles que dans le reste du pays.

Cette fracture sociale en matière d'acquisition des compétences scolaires se double donc à Bruxelles d'une fracture générationnelle. Ceci explique sans doute pourquoi dans l'enseignement de promotion sociale, les informations récoltées dans le cadre de l'état des lieux 2005 montrent une diminution du pourcentage de la population jeunes (32,2 %) dans plusieurs écoles par rapport aux données reprises dans l'état des lieux réalisé en 1999 (40,4 %). C'est ainsi que dans les programmes d'insertion socioprofessionnelle, le pourcentage des moins de 25 ans est globalement en diminution hormis dans les programmes d'alphabétisation. Un nombre croissant de demandeurs d'emploi ne répondent plus aux exigences de maîtrise du français, sans même parler du néerlandais et de l'anglais. Les organismes de formation sont ainsi confrontés à un double mouvement, celui des exigences accrues des entreprises et le niveau de qualification plus faible des personnes en demande de formation professionnelle.

Il apparaît dès lors évident pour la Commission consultative de se concentrer en priorité sur la problématique des jeunes bruxellois, notamment en concertation avec le quasi alter ego flamand, le BNCTO. C'est n'est donc pas sans raison que la problématique jeune se retrouvera privilégiée lors de la journée d'études qui se tiendra au Palais de la Région dans le cadre du 10^{ème} anniversaire de la Commission, notamment dans les interventions de MM. Duzel, président du Conseil de l'Education et de la Formation et Vandermotten, professeur à l'ULB et auteur d'une étude réalisée en 2004 pour Ecolo. Pour éviter que s'aggrave encore la rupture sociale et générationnelle, la formation des jeunes apparaît prioritaire.

L'oratrice rappelle ensuite que le renouvellement des agréments des organismes de l'insertion socioprofessionnelle passe par la Commission consultative qui doit remettre des avis tous les trois ans. Cette tâche, constamment renouvelée, donne l'occasion de réfléchir aux dispositifs d'insertion socioprofessionnelle, de vérifier si ceux-ci sont toujours pertinents au regard de l'évolution de la population et de l'emploi régional, quitte à proposer aux ministres compétents des éléments additionnels ou des modifications. C'est une de ses missions de base de la Commission.

La Commission s'intéresse aussi de près à la formation en alternance. Celle-ci a sorti en 2005 une étude sur le dispositif prime de transition professionnelle qui vise à favoriser le développement de l'alternance.

Autre mission confiée à la Commission consultative, l'évaluation des dispositifs du Fonds social européen (FSE) au moment du renouvellement des programmations. Lors de ce dernier, la Commission a été amenée à travailler sur le cadre stratégique du renouvellement des Fonds structurels. La commission s'efforce de rendre plus visible ce qui se passe au niveau européen en terme de politique européenne et en terme de programmation avec tout ce que cela veut dire : des financements, des programmes et de l'investissement à opérer.

L'oratrice insiste sur le fait que la Commission consultative a toujours à l'esprit l'intérêt de son public cible, c'est-à-dire des jeunes et des jeunes chômeurs. Cela signifie que lors des discussions, la Commission consultative essaye toujours d'amener ses partenaires comme ses membres à dépasser leur individualisme en tenant compte de la cible à atteindre. Il est clair que lorsqu'on discute de problèmes de formation ou des différents mode d'enseignement, tous les partenaires n'ont pas nécessairement les mêmes points de vue et intérêts. C'est par rapport au public cible que la Commission consultative leur demande de s'accorder sur des projets ou orientations communes.

Mme Theunissen estime aussi, non sans contentement, avoir pleinement rempli au mieux sa tâche. La Commission consultative apparaît désormais comme l'outil clé pour aider et soutenir la mise en œuvre des politiques articulées entre la formation professionnelle, l'emploi et l'enseignement dans la région de Bruxelles-Capitale.

3. Discussion générale

M. Joël Riguelle (cdH) remercie les orateurs pour ce rappel des points essentiels. Pour sa part, il souhaite poser une question relative à la problématique générale des jeunes. Il s'interroge sur le fait qu'il faille désormais procéder à des cours d'alphabétisation pour les moins de 25 ans. Auparavant, c'était avant d'aller à l'école qu'on ne savait ni lire ni écrire, il semble qu'aujourd'hui ce soit à la sortie de l'école. Comment ne pas s'en inquiéter ? La question s'annonce dès lors simple : que peut-on faire pour qualifier ces jeunes dans un délai raisonnable ? Cette population vieillit, il s'agit donc de ne pas tarder à la former. Le risque est de se retrouver avec des plus de 35 ans sans aucune qualification. De manière plus générale, sachant que les deux orateurs vont partir à la retraite, il se permet de leur demander s'ils auraient l'une ou l'autre un souhait à formuler, en guise de testament professionnel en quelque sorte.

Après avoir remercié les orateurs pour leur intervention et travail accompli, Mme Olivia P'tito (PS) s'interroge aussi sur la problématique des emplois jeunes, question qui lui tient tout particulièrement à coeur. Elle souhaite, d'abord, en

savoir plus sur les propositions de la Commission consultative. Elle se demande ensuite si la Commission s'est emparée, ou non, des mesures qui existent au niveau fédéral, notamment dans le cadre du pacte de solidarité intergénérationnelle. Il s'y trouve, en effet, de nombreuses mesures destinées à favoriser l'emploi jeune, en matière de bonus, par exemple, pour l'apprentissage dans les CEFA. Y figurent encore des mesures de renforcement du tutorat, des réductions d'impôts pour les chefs d'entreprises qui emploient des jeunes, de même que des mesures de réduction supplémentaires de cotisations patronales pour les jeunes infra qualifiés ainsi que d'activations pour tous ceux qui lâchent les apprentissages techniques et professionnels en cours de route. Ces mesures semblent à même d'aider tous ceux qui, à un moment donné de leur parcours, ont été largués mais qui pourraient être menés jusqu'à un employeur potentiel qui serait prêt à les former sur le terrain.

A son avis, de nombreux petits commerçants seraient tout à fait susceptibles d'engager des jeunes s'ils y étaient réellement incités. Un tel dispositif contribuerait de facto à la lutte contre le travail au noir. A ses yeux, des synergies s'imposent.

Enfin, elle se demande si l'on a suffisamment tenu compte des nouveaux métiers et ce, en terme de validation des compétences comme de formation qualifiante spécifiquement axée sur les jeunes Bruxellois. Elle songe aux métiers autour de l'éco-construction, à la rénovation urbaine, etc.

Après avoir remercié les deux orateurs pour la qualité de leur exposé, Mme Jacqueline Rousseaux (MR) s'inquiète à son tour de l'évolution apparemment négative des jeunes bruxellois en matière de qualification. Ainsi, si les Bruxellois de plus de 35 ans apparaissent davantage qualifiés que leurs concitoyens wallons et flamands, il en serait tout autre pour les jeunes de moins de 35 ans.

Elle souhaiterait une explication sur cet étonnant renversement de tendance et surtout des données chiffrées permettant de prendre en compte l'ampleur du différentiel entre les trois entités régionales.

La commissaire se demande ensuite si la Commission consultative dispose de rapports qui permettraient de déterminer l'efficacité des différentes formations et ce, nonobstant la question du décrochage scolaire, autre sujet extrêmement préoccupant. Enfin, s'intéressant précisément à cette épineuse question du décrochage, elle se demande si les instituts de formation n'ont pas intérêt à ne pas signaler les absences pour d'évidentes raisons de subsides. A ses yeux, il faudrait instituer un système de contrôle des absences.

Mme Véronique Jamoulle (présidente) signale que la problématique du décrochage n'est absolument pas la même au niveau des établissements scolaires et des instituts de forma-

tion, où il y a obligation de signaler les absences jusqu'à 18 ans.

M. Eric Struyf, président de la Commission consultative Formation Emploi Enseignement, pour sa part, rappelle que la commission consultative n'a pas de compétence dans le domaine de l'enseignement en tant que tel, pas plus que dans le domaine de la formation et de l'emploi en tant que tel. C'est dans le triptyque ou la trilogie emploi – enseignement – formation que la Commission travaille. C'est dans les liens entre ces trois acteurs – et leurs différents sous acteurs – que la Commission essaye de trouver les consensus nécessaires.

L'orateur revient ensuite sur la question des stages en entreprise. Si l'ORBEm répertorie quelques 33.000 entreprises bruxelloises, il n'en reste pas moins que l'entreprise type de la capitale est nettement plus petite que son homologue flamand ou wallon, avec une moyenne de l'ordre de 3 personnes. Dès lors, l'engagement d'un stagiaire n'est pas toujours évident. Souvent, loin de constituer un appoint, un stagiaire peut apparaître comme une véritable charge pour une petite entreprise. Le patron n'aura ni le temps de le former, ni même d'investiguer les différentes aides dont il pourrait bénéficier. Il est clair qu'un tout petit employeur n'a pas cette possibilité.

Le second problème est celui de la motivation des entreprises. Il y a des secteurs professionnels comme la construction ou la métallurgie qui sont traditionnellement très ouverts et où tout se déroule en relatif accord entre les partenaires sociaux, les employeurs et les organisations syndicales.

Il n'en est pas même des autres secteurs professionnels qui paraissent pour leur part totalement sous informés. Ceux-ci ignorent pour la plupart les possibilités offertes en matière de stage en entreprise, de formations en alternance, d'aides publiques, etc. Un effort de promotion est à faire. A son avis, il serait opportun de le faire sous l'angle du témoignage. L'idée serait, ici, de briser la méfiance, là, la méconnaissance des mécanismes existants par des témoignages précis d'expériences positives. Qu'est-ce que ça veut dire ? Qu'est-ce que ça représente ? Quelles sont les formalités administratives ? A ses yeux, on ne saurait parler de mauvaise volonté, s'agissant des entreprises bruxelloises mais de méconnaissance des mécanismes existants. Ce sera certainement l'une des tâches du pouvoir politique de faire, en concertation avec les partenaires sociaux, un très gros effort de marketing en la matière.

S'agissant de la fréquentation des différentes formations, Mme Anne-Françoise Theunissen, secrétaire coordinatrice de la Commission consultative Formation Emploi Enseignement confirme que l'on constate une nette augmentation de la proportion des jeunes dans les programmes d'alphabétisation. De là, à dire que désormais c'est en sortant de l'école

que l'on doit désormais apprendre à lire et écrire, il y a un pas qu'il ne faudrait pas franchir. Tout interpellant qu'ils soient, ces chiffres se doivent d'être nuancés. Il ne faudrait certainement pas en faire une généralité. On se situe bien dans le cadre spécifique de l'insertion socioprofessionnelle, c'est-à-dire de publics par définition moins qualifiés, bref qui démarrent en alphabétisation, pré-qualification ou encore en qualification. L'objectif est bien de viser à l'amélioration de la qualification des jeunes et donc de travailler effectivement sur tout ce qui est enseignement qualifiant et qualifications professionnelles.

Pour améliorer la qualification des jeunes, il s'agira de travailler en priorité sur les filières qui sont effectivement porteuses d'emploi et/ou qui sont liées au type d'activités économiques de la région bruxelloise. Il y a lieu aussi de travailler sur les éléments qui favorisent la qualification des jeunes. Un de ces éléments lui paraît fondamental, c'est la question du stage.

Comme l'a souligné M. Eric Struyf, président de la Commission consultative Formation Emploi Enseignement, près de 7 0% des quelques 33.000 PME bruxelloises compte moins de 4 travailleurs. Dans un contexte aussi particulier, il ne saurait y avoir de solution miracle, voire simplement uniforme. Une certaine souplesse s'impose. Quand on fait le compte du nombre de jeunes potentiellement concernés par les stages, on arrive à un chiffre de l'ordre de 38.000 personnes. Ce nombre comprend les jeunes inscrit dans l'enseignement qualifiant, c'est-à-dire technique et professionnelle, auxquels s'ajoutent les jeunes apprentis des classes moyennes, les jeunes de moins de 25 ans qui se trouvent dans l'enseignement promotion sociale, les moins de 25 ans qui se trouvent à Bruxelles Formation et, enfin, les moins de 25 ans inscrits dans les CEFA et les OISP. C'est bien à ce niveau là que se situe, à ses yeux, le plus gros chantier. Cette question est d'autant plus complexe qu'il y a multitude de modalités de stage : la durée du stage est en effet des plus variable. Il peut être d'un an mais aussi de huit jours ou encore de l'ordre de la moitié du temps dans le cas de l'alternance. Tous les acteurs socioéconomiques et politiques concernés reconnaissent l'importance des stages, qu'il est manifestement un plus pour la qualification des jeunes, notamment en matière linguistique. Reste à déterminer les dispositifs à mettre en œuvre. Il lui paraît évident que ce grand chantier ne pourra être mené que si tous les acteurs concernés se mettent autour de la même table.

M. Struyf partage totalement le point de vue de Mme Theunissen. A ses yeux, il faudrait mobiliser les fonds sectoriels. Mis à part ceux concernant la formation professionnelle de la Construction et de la fabrications métallique, ces fonds lui semblent trop peu engagés dans la problématique bruxelloise. Il y a là pourtant des moyens qui ne sont pas négligeables et qui devraient être mobilisés pour les besoins spécifiques de Bruxelles. Il songe notamment aux fonds sec-

toriels dans les secteurs non marchands. Le secteur non marchand a une importance considérable à Bruxelles, importance qui ne pourra que croître.

Pour Mme Anne-Françoise Theunissen, secrétaire coordinatrice de la Commission consultative Formation – Emploi – Enseignement, il est évident que Bruxelles a un certain retard à récupérer. Elle rappelle que le secteur de la construction a instauré depuis le 1^{er} septembre 1999, deux nouveaux types d'apprentissage, à savoir le régime apprentissage construction (RAC) et le régime apprentissage jeune (RAJ). Le nombre de bruxellois qui en bénéficient est minime par rapport aux Wallons. Ces contrats d'apprentissage concernent à l'heure actuelle quelques 20 bruxellois contre 800 en région wallonne. Il va sans dire que la Commission consultative s'interroge et travaille sur cette question. Ce n'est pas sans raison que la ministre de tutelle ait demandé à la Commission consultative d'investiguer sur les intentions des fonds sectoriels et sur leurs engagements futurs en région bruxelloise. La ministre est également désireuse de repérer les possibilités des fonds sectoriels et ce, afin de les mobiliser davantage en faveur des bruxellois. Cette recherche confiée à la Commission consultative devrait prendre au moins une année, d'abord, parce qu'elle partira des expériences déjà menées entre les opérateurs de formation et les fonds sectoriels et, ensuite, parce que, comme l'a rappelé le Président Eric Struyf, le secteur non marchand est très important. Il existe, en effet, 17 fonds sectoriels du non marchand. Plusieurs parmi ceux-ci relèvent de matières de compétence fédérale. Ceux dont les matières sont de compétence régionale devront être particulièrement mobilisés sur la Région bruxelloise.

En ce qui concerne les mesures fédérales, la Commission a mené une étude sur l'usage de la prime de transition professionnelle et particulièrement son application dans la région. La Commission vérifie si ces mesures fédérales sont réellement avantageuses pour la région dans la mesure où elles sont extrêmement compliquées à mettre en œuvre. Elle se rajoute à ce qui existe et exige une charge administrative relativement lourde.

L'oratrice insiste ensuite sur le fait qu'il ne saurait être question d'avoir un indicateur absolu à même de mesurer la mise à l'emploi. Les publics comme les organismes et/ou les programmes sont trop différents pour pouvoir se comparer. Comment comparer des formations qualifiantes avec des programmes d'alphabétisation, des cursus courts à des cursus longs ? Elle n'en estime pas moins élevé le taux de la mise à l'emploi et ce, même si elle n'est pas facilement mesurable. Elle souligne que la mise à l'emploi est plus importante quand les personnes ont pu intégrer un stage dans leur parcours qualifiant. La relation avec l'entreprise est toujours bénéfique. Le stagiaire a la possibilité d'intégrer un réseau. C'est la raison pour laquelle, elle insiste autant sur la question du stage. Il s'agit donc de trouver des moyens pour augmenter cette capacité à accéder à l'emploi.

Concernant la problématique du décrochage, elle estime, pour sa part, qu'il n'y a pas lieu d'utiliser ce terme dans le cas de la formation professionnelle. Des stagiaires peuvent, en effet, quitter une formation et ce, tout simplement parce qu'ils ont trouvé un emploi. Le secteur de la formation concerne aussi des publics très fragilisés pour lesquels il n'est pas toujours facile de suivre une formation jusqu'à son aboutissement, par exemple, pour cause de maladie. Il s'avère toutefois certain que les dispositifs qui sont mis en place par les différents organismes de formation pour accompagner les personnes et leur éviter de décrocher, fonctionnent. Il lui paraît tout aussi certain aussi que la majorité des stagiaires suivent leur cursus jusqu'au bout. Elle rappelle qu'il existe une convention entre la personne qui rentre dans un cursus et l'organisme de formation sur les règles à respecter. Il y a un suivi de l'application de cette convention et il arrive parfois que des personnes soient effectivement exclues.

Mme Jacqueline Rousseaux (MR) s'étonne que l'on ne puisse mesurer ni la mise à l'emploi, ni le taux de décrochage. A ses yeux, ces deux données sont tout à fait mesurables. Elle rappelle que de très nombreuses entreprises bruxelloises se plaignent de ne pouvoir trouver du personnel qualifié. Des comparatifs devraient être faits entre les différents organismes et cursus proposés.

Mme Anne-Françoise Theunissen, secrétaire coordinatrice de la Commission consultative Formation – Emploi – Enseignement, précise qu'elle n'a jamais dit qu'on n'avait pas les moyens de mesurer l'efficacité d'un cursus mais bien de comparer les formations entre elles et ce, compte tenu d'un certain nombre de critères objectifs. Il existe sinon des instruments de mesure. Globalement, le taux de la mise à l'emploi est de l'ordre de 70 %.

Mme Jacqueline Rousseaux (MR) signale que si l'on a une moyenne de 70 % de mise à l'emploi, cela signifie que l'on a collecté des données chiffrées par organisme de formation. Elle souhaiterait pour sa part en disposer pour pouvoir opérer d'éventuelles comparaisons. Elle rappelle encore avoir demandé les pourcentages des qualifications des bruxellois de moins et des plus de 35 ans par rapport à la Flandre et à la Wallonie.

M. Eric Struyf, président de la Commission consultative Formation – Emploi – Enseignement, estime à son tour l'exercice de comparaison difficile, sinon impossible. Il doute que l'on puisse réellement comparer une formation professionnelle pour chauffagistes organisée, ici, à l'Institut des classes moyennes et, là, aux Arts et Métiers.

Mme Anne-Françoise Theunissen, secrétaire coordinatrice de la Commission consultative Formation – Emploi – Enseignement, rappelle que pour les plus de 35 ans, c'est la région bruxelloise qui connaît le plus haut pourcentage de

personnes hautement qualifiées et qu'en ce qui concerne les moins de 35 ans, c'est exactement l'inverse. Elle s'engage à fournir ces données aux membres de la commission.

M. Mohamed Azzouzi (PS) voudrait, quant à lui, revenir à la problématique des publics cibles. Compte tenu du fort taux de chômage bruxellois, il estime que l'on ne doit pas éviter de s'interroger sur la pertinence des formations. Il se demande si l'on ne devrait pas davantage s'inspirer d'expériences menées à l'étranger. Il songe naturellement à Allemagne. Il s'intéresse ensuite au rôle que peut avoir la Commission quant au Fonds Social Européen et s'interroge sur le rôle spécifique de l'Agent relais. Enfin, il estime qu'il faudrait absolument faire valoir la dimension bruxelloise dans le cadre des grands projets de programmation européens.

Mme Véronique Jamouille (présidente) après avoir souligné les nombreux cas de discrimination à l'embauche et ce, même pour des qualifications très élevées, se demande si un travail spécifique est mené par la Commission consultative auprès des entreprises. Il lui paraît essentiel de lutter contre les préjugés à l'embauche dès le moment des stages.

Dans la même optique, M. Mohamed Azzouzi (PS) souhaiterait connaître les propositions que pourrait prendre la commission consultative s'agissant de la problématique des discriminations par rapport aux populations d'origine étrangère, aux handicapés et aux femmes.

Mme Olivia P'tito (PS) souhaite également revenir sur un certain nombre de questions, d'abord sur la question de la validation des compétences qui lui paraît fondamentale et ce, y compris des personnes qui se forment ne nous leurrons pas - à travers le travail au noir. Elle souhaiterait également davantage de précisions sur les formations qualifiantes dans les nouveaux métiers liés, par exemple, à l'éco-construction ou à l'environnement.

Cette même députée se demande, enfin, s'il ne faudrait organiser des campagnes d'information spécifiquement destinées aux employeurs qui semblent à tout le moins méconnaître les différents dispositifs mis à leur disposition et ce, pour mieux les amener à les utiliser. Il s'agirait en quelque sorte de faire œuvre d'ingénierie sociale. La Commission a-t-elle travaillé sur cette problématique ?

Mme Anne-Françoise Theunissen, secrétaire coordinatrice de la Commission consultative Formation – Emploi – Enseignement, rappelle que la Commission consultative est chargée de rendre des avis et des recommandations dans le cadre des programmes financés par le Fonds social européen et plus largement par les Fonds structurels européens quand ils concernent des matières qui supposent l'adéquation et l'articulation étroites entre les politiques de l'emploi, et de la formation à Bruxelles et que dans le cadre de cette mission un Agent relais Fonds Social Européen est attaché au secrétariat

de la Commission consultative . Cet agent est effectivement chargé d'assurer l'information, la communication et la publicité des programmes européens, bref de stimuler l'intérêt pour la problématique européenne. Le cas échéant, l'agent relais est également amené à répondre aux sollicitations des organes de suivi et d'évaluation des programmes opérationnels en matière d'étude et/ou d'évaluation.

Il va sans dire que cette tâche est loin d'être négligeable. Mme Theunissen invite les membres à visiter le site de la Commission consultative pour constater à quel point ce travail d'information est mené à bien, notamment en ce qui concerne les appels d'offre européens, y compris ceux lancés par la Communauté française.

En ce qui concerne la comparaison avec les autres systèmes, il est évident qu'il y a des pays où l'alternance se développe davantage mais sur des bases très différentes. Elle songe à l'Allemagne mais aussi au Québec où le système est, certes, intéressant mais, à ses yeux, non transposable en Belgique. En ce qui concerne l'Allemagne, elle rappelle que, de tradition, la qualification passe par le processus de l'alternance, que l'on soit dans l'enseignement supérieur ou dans l'enseignement qualifiant. Contrairement à ce d'aucuns croient, on n'en constate pas moins de très grandes inégalités, notamment entre régions selon qu'elles soient développées sur une économie industrielle ou non. Dans certaines régions, l'attente d'une formation en alternance dans l'entreprise peut aller jusqu'à 3 ans. Or, l'alternance en Allemagne est constitutive du diplôme. Il lui paraît dès lors fort difficile de faire des comparaisons. Elle estime qu'en région bruxelloise, l'objectif premier est d'améliorer la formation des classes moyennes et d'augmenter les capacités d'accueil des deux opérateurs historiques.

La discrimination à l'encontre des populations d'origine étrangère se situe non seulement au niveau du stage mais bien dès l'accès à l'emploi et ce, quel que soit le niveau de qualification et de diplôme. La nationalité belge n'améliore en rien l'accès à l'emploi, même pas d'un pour cent. La Commission consultative œuvre à développer des outils à même d'assurer une juste diversité dans les entreprises. L'idée est de généraliser des plans de diversité dans les entreprises. Ce travail est naturellement considérable. Pratiquement, cela revient de travailler entreprise par entreprise.

En ce qui concerne la question de la validation, elle rappelle que la Commission consultative a rendu en 2003 un avis sur la validation et qu'à ce jour aucun responsable ne lui a demandé de retravailler sur des éléments du système de validation des compétences qui est en train de se mettre place. Pour sa part, il ne lui paraît pas pertinent de rendre un avis sur un système qui est, précisément, en train de se mettre en place.

Ayant traité aux filières qualifiantes, elle estime qu'en région bruxelloise il faut être attentif à ce que dans l'enseignement qualifiant des filières innovantes soient développées. Elle souligne qu'en cette matière, la Commission a remis un avis sur l'équipement de l'enseignement technique et professionnel.

M. Eric Struyf, président de la Commission consultative Formation Emploi Enseignement, constate qu'en ce qui concerne l'alternance, la France est en train de faire de gros efforts de marketing. Les pouvoirs publics financent de véritables campagnes de promotion: spots télévisés, publicité dans la presse, etc. Il estime que la Commission communautaire française devrait entreprendre exactement ce même type de campagne. En ce qui concerne l'Europe et le rôle de l'Agent relais du FSE, s'il faut se féliciter du travail accompli, il faudrait sans doute en faire bien davantage encore à l'instar d'autres régions européennes.

Concernant la formation en tant que telle, il estime qu'il faudrait trouver des moyens à même de faciliter le travail des entreprises. Il faut des spécialistes d'abord pour traquer l'information, ensuite, pour aider l'entrepreneur intéressé à utiliser ce qui est disponible.

Mme Véronique Jamouille (présidente) remercie les deux orateurs pour la clarté et la pertinence de leurs exposés respectifs. Avant de lever la séance, elle leur souhaite une belle et saine retraite.

4. Approbation du rapport

Il est fait confiance à la présidente et à la rapporteuse pour la rédaction du rapport.

